

LE NUMÉRO

5

CENTIMES

L'Avenir

LE NUMÉRO

5

CENTIMES



JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

ANNONCES :

Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.
Réclames..... — 2 »
Chroniques locales..... — 4 »
Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
11, rue Quatre-Chapeaux

ADMINISTRATION & REDACTION :

70, Cours de la Liberté, 70
LYON

ABONNEMENTS :

3 mois 6 mois 1 an
Lyon et départ^{ts} limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.
Pour les autres départ^{ts}.... 6 f. 12 f. 24 f.
(Etranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 du mois

N° 32

L'Avenir de Lyon

BON D'ACHAT

1^{er} Octobre 1884

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

PETITS SOLDATS

Qu'ils sont gentils, et alertes et sérieux sous les armes, ces petits soldats des bataillons scolaires que nous voyons chaque jour dans nos rues. On sent à leur tenue, à leur application, à la précision si redoutable de leurs mouvements, que tous ces enfants ont la conscience entière du saint devoir auquel la République prévoyante les prépare de bonne heure, pour que la patrie ne soit plus jamais la victime des funestes surprises dont le souvenir n'a pas cessé de saigner dans nos cœurs.

Et quelle joie patriotique c'est pour la foule d'applaudir ces phalanges de l'avenir, ces enfants qui seront demain la force et l'honneur de la France.

Dans un certain monde, il est de bon ton de tourner en dérision tout ce que fait la démocratie pour affirmer sa vitalité et sa maturité; l'œuvre des bataillons scolaires n'a pas plus échappé qu'aucune de nos institutions nouvelles aux quolibets de ce monde, dont le scepticisme n'est qu'un masque sous lequel se cachent d'inavouables rancunes.

Mais qu'importe cet esprit dissolvant de factions infimes? Ceux qui le manifestent exercent autrefois une action dirigeante sur les destinées du pays; et ils regrettent aujourd'hui l'avènement de ces principes de justice sociale qui attribuent à tous les citoyens l'égalité dans les droits comme elle leur impose l'égalité dans les devoirs.

La masse démocratique, avec son âme honnête, si ouverte à toutes les hautes pensées, à toutes les saines émotions, a partout salué de ses applaudissements les bataillons scolaires. Les populations de notre contrée ne sont certes pas demeurées en retard dans ce mouvement général de l'esprit public, et la sympathie démonstrative avec laquelle elles suivent, chaque dimanche les exercices de nos écoliers en armes, témoigne une fois encore que leur patriotisme, toujours en éveil, est aussi éclairé qu'il est sincère.

Vous l'avez vu, enfants des écoles, on vous fait fête, on vous salue au passage, quand vous défilez crânement le fusil à l'épaule, comme il convient de saluer ceux qui vont former, si les circonstances l'exigent, le rempart vivant de la Patrie menacée.

Que cette sollicitude, que vous rencontrez partout sur votre chemin, développe de plus en plus dans vos jeunes intelligences la notion lumineuse du devoir.

La France républicaine s'incline vers vous et vous caresse de son regard maternel; chérissez-la de tout votre cœur, car il n'est pas de plus noble amour, et faites qu'elle puisse un jour devenir encore plus grande par ceux qui sont aujourd'hui ses petits soldats.

L. TERRIER.

En attendant que la nation, fatiguée des désordres dont les capitalistes, les agitateurs, les monopoleurs et les suppôts de la chicane sont seuls responsables, prenne elle-même le parti de purger la terre de la Liberté de cette engeance criminelle, dont ses lâches mandataires encouragent les forfaits par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le peuple, poussé au désespoir, se fasse lui-même justice.

MARAT.

DÉPÊCHES DE NUIT

GUERRE DE CHINE

LONDRES, 6 h. soir. — Des nouvelles officielles reçues aujourd'hui annoncent que l'amiral Courbet a dû attaquer Kelung avant-hier. On ne peut savoir quand on connaîtra le résultat de cette opération, car le câble projeté entre Formose et Fou-Tcheou n'est probablement pas encore établi.

On ne croit pas dans les cercles diplomatiques, que la France entreprendra une expédition sérieuse, et, d'autre part, des nouvelles particulières de Chine disent que le Céleste-Empire est décidé à attendre les événements.

7 h. soir. — Un décret impérial ordonne au vice-roi de Canton de lancer une proclamation à l'effet d'encourager le peuple chinois à combattre les troupes françaises, mais lui interdisant tout empiètement de denrées et toute agression contre les étrangers.

Le vaisseau amiral l'*Audacious* est parti aujourd'hui pour le Nord. Hong-Kong serait complètement incapable de se défendre, au cas où l'on voudrait procéder à un débarquement dans la partie Sud de l'île, la flotte anglaise étant maintenant disséminée sur toute la côte chinoise.

8 h. soir. — On donne, de source officielle, nouvelle d'une intervention de M. de Bismarck dans le conflit franco-chinois.

Le correspondant du *Times* se préoccupe de l'interruption des communications télégraphiques que pourrait effectuer l'autorité française maîtresse du câble de Saigon. Il parle des nouvelles représailles dont les Français menacent les Chinois: Ceux-ci supposent que la flotte française va attaquer Port-Arthur ou Shang-hiwan, dans le Nord, mais le correspondant croit que l'objectif de l'amiral Courbet est plutôt Kelung ou tout autre point de Formose.

9 h. soir. — D'après une dépêche de Hong-Kong, que publie le *Standard*, l'agitation serait de plus en plus vive dans la population chinoise et, pendant plusieurs jours, on aurait eu grand-peine à trouver des travailleurs pour le déchargement des navires français. Le gouverneur de Hong-Kong aurait même dû intervenir pour obliger le déchargeurs chinois à louer leurs services à ces navires.

UNE PRÉDICTION!

Le *Télégraphe* se paye aujourd'hui d'une petite boutade que l'on peut citer, ne serait-ce que pour montrer à M. Ferry que, de tout côté, on s'aperçoit que le fil télégraphique avec lequel il coud ses nouvelles est blanc.

Notre confrère s'exprime ainsi :

La rentrée des Chambres ayant été fixée au 14 octobre dans le conseil d'hier, des instructions ont été immédiatement adressées à M. l'amiral Courbet de reprendre les opérations militaires, et il est aisé de prévoir la marche qu'elles suivront.

Les journées du 29 et du 30 seront employées à compléter les approvisionnements.

L'escadre appareillera pour Kelung le 1^{er} octobre.

Le 2 et le 3, elle reconstruira les défenses de la place.

Le 4, bombardement.

Le 5 et le 6, l'amiral occupera les hauteurs qui dominent la ville.

Le 7, il s'y établira.

Le 8, il enverra un avis porter au Pic-Aigu un télégramme annonçant le succès de nos armes.

Cette dépêche parviendra à Paris le 10.

Le 11 et le 12, les journaux officiels feront pressentir une bonne nouvelle.

Le 13 ou le 14, l'agence Havas la confirmera.

Le 16 octobre, M. le président du conseil fera une communication au Parlement.

Nous ne serions point étonnés de voir cette prévision se réaliser.

Voici de nouveaux renseignements sur les déclarations de M. Jules Ferry au conseil des ministres :

M. Ferry a laissé entendre qu'une conférence aura lieu vers la fin d'octobre à Berlin, au sujet de l'accord franco-allemand. M. Herbert de Bismarck, avant de se rendre en Angleterre, aura à Paris un entretien avec M. J. Ferry.

Revenant sur la possibilité d'une médiation de l'Allemagne, M. Jules Ferry a annoncé au conseil que M. Kleinwächter, directeur général des impôts en Chine, pourrait fixer approximativement le chiffre de l'indemnité qu'il serait possible d'exiger de la Chine. M. Kleinwächter aura incessamment une entrevue avec M. de Bismarck à ce propos.

M. de Bismarck se charge d'administrer pour M. Jules Ferry, se fait juge des prétentions de la France, les pèse, en retranche jusqu'à ce qu'il dise : « Voilà le bon poids! »

M. Jules Ferry regarde, admire et remercie.

INFORMATIONS

Parmi les noms mis en avant pour succéder à M. Ch. Quentin, on cite celui de M. d'Echezac, qui a été déjà secrétaire général de l'administration de l'Assistance publique.

Et dire que c'est pour ne pas déplaire au gouvernement que M. Quentin a cédé aux menées du sieur Pouille! En voilà un monsieur, qui avec son nom hermaphrodite donne du fil à retordre aux ennemis opportunistes du quai d'Orsay.

Le mort de M. Bugeyrolles, sénateur du Cantal, porte à dix-neuf le nombre des sièges vacants au Sénat, dont un siège d'inamovible, celui de M. de Douet.

Le grand U file du mauvais coton!

Les édifices publics et les maisons particulières de Baden-Bade sont pavoisés depuis hier au soir en l'honneur de l'anniversaire de la naissance de l'impératrice Angusta.

On dit que l'impératrice a abusé de tous les extraits, ce n'était pas une raison pour abuser de son extrait de naissance.

A l'ouverture de la Diète hanovrienne, au moment où les cris de Vive l'empereur! ont retenti, les membres du parti guelfe ont quitté démonstrativement la salle des États.

Signe des temps; les rois s'en vont; tant pis pour qui s'en fâchera.

Mme Savary ne veut pas demander le divorce. Elle espère que son mari lui reviendra, et elle est prête à tout pardonner.

Bonne femme, va! Mais mince d'opportunisme.

Les ministres ont tenu aujourd'hui à San Ildefonso un long conseil sous la présidence du roi.

On s'est occupé, en premier lieu, des pétitions présentées par les négociants de Malaga et d'autres villes au sujet des droits d'entrée en France sur les vins doux additionnés d'alcool.

C'est en buvant la madère qu'on a parlé Malaga autour de l'Alphonse de toutes les Espagnes. Tas de licheurs, ils nous feront tous rire.

Des élections complémentaires ont eu lieu hier à Beaupré. La liste républicaine socialiste ouvrière a été élue à une imposante majorité et a obtenu 1,100 voix contre 430 données à la liste de conciliation.

LA CARTE À PAYER

On sait qu'à la rentrée de la Chambre, le ministre de la marine doit déposer une demande de crédits supplémentaires pour l'expédition du Tonkin. Il s'agit de couvrir les dépenses engagées et d'assurer l'entretien de nos forces militaires et navales en Chine et au Tonkin jusqu'à la fin de l'année actuelle. Le chiffre de ces crédits sera fixé définitivement au prochain conseil qui sera tenu demain jeudi.

Un de nos confrères annonce bien que ces crédits s'élèveront à la somme de 15 millions, mais il est plus probable que ce chiffre n'est pas encore fixé. En effet, des renseignements ont été demandés dans les ports de Toulon et de Brest sur l'état des approvisionnements, et c'est d'après ces renseignements que le ministre déterminera le crédit à demander aux Chambres, crédit qui sera, très certainement, supérieur à 15 millions.

Actuellement les crédits extraordinaires déjà votés par les Chambres pour le service du Tonkin s'élèvent depuis la mort du commandant Rivière, à la somme de 72,300,000 francs, à savoir :

Loi du 28 mai 1883.....	5,300,000
Loi du 22 décembre 1882.....	9,000,000
Loi du 22 décembre 1883.....	20,000,000
Loi du 19 août 1884.....	38,000,000

Total..... 72,300,000

En admettant même que les prochains crédits ne s'élèvent qu'à 15 millions, on constatera que l'expédition du Tonkin, depuis un an et demi, aura coûté, en dépenses extraordinaires, bien près de 100 millions, à quoi il faut joindre les sommes prises sur le budget général; car, d'après la déclaration même des ministres aux Chambres, d'autres dépenses pour la solde et l'entretien des hommes, pour le matériel, les munitions et les transports, ont été couvertes au moyen des ressources normales des ministères de la marine et de la guerre.

C'est, aux bas mot, cent dix millions que nous coûte à cette heure la flibusterie tonkinoise.

Et le budget est en déficit!...

ÉTRANGER

EGYPTE. — Le *Pall Mall Gazette* publie ce soir un article contre l'occupation permanente de l'Egypte par l'Angleterre. Elle dit que l'on exagère beaucoup l'importance du canal de Suez au point de vue militaire.

Si l'Angleterre était en guerre avec une grande puissance navale, elle pourrait facilement fermer le canal, car elle est maîtresse de la mer Rouge, et le commerce anglais pourrait continuer par le cap de Bonne-Espérance. On pourrait même laisser le canal libre et en faire garder seulement les approches par des navires anglais.

« L'Egypte, continue-t-elle, est la clef de l'Orient, et ne doit appartenir à aucune puis-

sance européenne, du reste, aucune puissance ne permettrait cette prise de possession. La base de la politique anglaise doit être l'indépendance et non pas l'occupation de l'Egypte. »

M. Dufuisseaux, ex-membre de la Chambre des représentants, vient d'adresser la lettre suivante au ministre belge :

Monsieur le ministre, — Le 23 septembre, vous faisiez illégalement saisir un manifeste que j'avais signé avec quatre-vingts républicains bruxellois.

Le 24, mon domicile était envahi ; vos juges d'instruction, procureur du roi, commissaire de police violaient ma correspondance, fouillaient mes armoires et mes malles et me mettaient en prévention par vos ordres.

A deux reprises, vous avez violé la Constitution et la loi.

Aujourd'hui, le bruit court qu'effrayé vous-même par vos propres illégalités, vous voulez arrêter les poursuites.

Vous ne le pouvez pas, monsieur le ministre.

A mon tour, je demande, j'exige d'être poursuivi.

Vous avez voulu faire de moi un prisonnier ; eh bien, ce prisonnier ne vous lâche plus.

J'ai le droit d'être prévenu. A mon tour, je veux vous traîner en cour d'assises ; je veux que le jury brabançon m'acquitte et, par cela même, vous condamne. Je veux qu'il proclame que si les Belges ont le droit d'être petits frères et royalistes, ils ont aussi le droit d'être libéraux et républicains.

Ah ! je sais que vous craignez la voix de l'opinion publique qui parlera par le verdict du jury ; mais il est trop tard, vous ne pouvez vous y soustraire.

Allons, monsieur le ministre, un peu de courage : présentons-nous devant la cour d'assises !

Je vous salue,

Mon DUFUISSEAUX,
Avocat, ex-membre de la Chambre des représentants.

Paris, le 29 septembre 1884.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Etude préliminaire
SUR L'IMPOT EN GÉNÉRAL
(Deuxième article)

Dans un discours prononcé à Tours, lors de la dernière période électorale, le 7 août 1881, Gambetta disait : « J'ai été accusé, il y a bientôt cinq ans, d'être un esprit chimérique parce que j'ai proposé d'établir l'impôt sur le revenu. Je reste fidèle à cette idée, et je ne permets de penser qu'il vaudrait peut-être un peu mieux s'occuper de cette grande réforme que de perdre son temps à chercher si tel globule du centre gauche passera dans la gauche ou de la gauche dans l'Union républicaine. »

Gambetta était donc, on le voit, partisan de l'établissement de l'impôt sur le revenu.

Or, en cette matière, nous sommes absolument en désaccord avec le chef du grand ministère.

Nous partageons là-dessus la manière de voir de l'honorable Jules Carret, député de Chambéry.

Voici ce qu'il écrivait en 1879, dans son excellent ouvrage intitulé : « la Politique de Jean-Claude », qui fit beaucoup de bruit dans le temps :

« Des gens, dans la société, proposent encore que chacun paie l'impôt proportionnellement à ses revenus, ce qui n'est pas la même chose que proportionnellement à ses avoirs.

« Supposons, Jean-Claude, que nous soyons tous deux propriétaires d'une même quantité de terres, et que nos terres valent le même prix. Vous cultivez les vôtres, je laisse venir des arbres sur les miennes, je fais des forêts. Vous avez plus de revenus que moi. Si l'impôt se paie selon le revenu, vous paierez sûrement dix fois autant que moi. Cependant le gouvernement travaille autant pour moi que pour vous.

« Ce qui revient à dire, qu'on vous aura fait payer l'amende pour votre activité, et qu'on m'aura récompensé pour ma paresse. Est-ce juste, et la société peut-elle avoir avantage à ce que les choses soient ainsi ? »

Ici, comme vous le voyez, M. Jules Carret veut parler de l'impôt unique sur la terre, tandis que, ce que Gambetta entendait par l'impôt sur le revenu, était sur tous les produits du travail. Mais je vous montrerai tout à l'heure que l'un ne vaut guère mieux que l'autre.

La théorie dont parle M. Jules Carret est évidemment la plus mauvaise des deux conceptions de l'impôt sur le revenu. Partant de l'idée fausse que toute valeur dérive de la terre, les physiocrates se montrent partisans de l'impôt unique sur la terre. Avec leur théorie erronée de la valeur tombe l'idée de l'impôt unique territorial. Tout travail est productif et donne lieu à un revenu. Rejeter l'impôt sur une seule classe de personnes, sur celle des propriétaires fonciers, serait donc une évidente injustice, une injustice d'autant plus préjudiciable, que la Société n'aurait pas à leur offrir les privilèges dont les physiocrates se plaisaient à les doter sur le papier en compensation des charges qu'ils leur imposaient.

Assurément, la terre peut payer beaucoup sans qu'il en résulte d'autre mal que la diminution des rentes ou fermages qu'elle produit en faveur de ses détenteurs ; mais il serait impossible de lui arracher la totalité des subsides dont l'Etat ne peut se passer : si on l'essayait, l'agriculture ne tarderait pas à être frappée d'une langueur nuisible à la prospérité nationale.

C'est donc, encore une fois, au nom de la nécessité comme de l'équité, sur toutes les sources de la production, sur toutes les branches du travail, sur tous les genres de propriétés qui en naissent, que l'impôt doit être établi.

C'est ce que voulait dire Gambetta, en parlant de l'impôt sur le revenu. — Mais ici plusieurs questions se présentent. — Et d'abord, cet impôt serait-il unique, c'est-à-dire assis directement sur le revenu que chacun tire de son travail et de ses capitaux, tant mobiliers qu'immobiliers ?

Cette forme d'impôt aurait assurément de grands avantages. Elle éviterait une masse d'actes arbitraires et de frais. Elle demanderait à chacun proportionnellement non seulement aux besoins de l'Etat, mais à ses propres ressources, problème infiniment difficile à résoudre avec tous les autres impôts, et que résolvent mal plusieurs d'entre eux.

Malheureusement, l'impôt sur le revenu,

soit unique ou prédominant, soit tenant lieu d'une foule d'autres impôts qui coûtent trop cher à obtenir ou qui ont le tort de manquer de proportionnalité, offre en pratique des difficultés très graves, quoiqu'elles n'aient pas été partout et toujours insurmontables. Il expose les contribuables, de la part de l'Etat, à des perquisitions vexatoires, et l'Etat, de la part des contribuables, à des dissimulations et à des fraudes.

Quant à l'unité absolue de l'impôt, elle a peu de partisans, et elle demeurera, selon toute apparence, un idéal dont on pourra se rapprocher, mais sans qu'on puisse jamais le réaliser complètement.

Dernière Heuro

PARIS, 10 h. 20. — La commission du budget s'est réunie au Palais-Bourbon ; treize membres seulement étaient présents.

M. Rouvier a communiqué une demande du général Campon d'un crédit de 2 millions pour commencer les travaux des fortifications de Lyon.

La commission a adopté le crédit à l'unanimité et s'est ajournée à demain.

La commission des quarante-quatre a été convoquée pour lundi.

M. Tony Révillon interpellera le gouvernement, dès la rentrée, au sujet de la crise lyonnaise.

BRUXELLES, 11 h. 10. — M. Marchi a reçu aujourd'hui notification du décret d'expulsion pris contre lui.

Le drapeau français flo te sur sa demeure.

— Le Télégraphe apprend que M. l'abbé Fenouille, vicaire apostolique au Yu-Nam, aurait été massacré. Les chrétiens seraient cruellement persécutés.

PARIS, 1 h. du matin. — Avant son départ, M. Gailleton, maire de Lyon, verra M. Fallières, ministre de l'instruction publique, pour l'entretenir de la création d'un nouveau lycée. La délégation a été reçue par M. J. Ferry, président du conseil des ministres, et l'a prié de vouloir bien intervenir pour appuyer ses demandes.

M. Labuze a promis d'examiner le côté financier du traité par lequel l'Etat céderait à la ville de Lyon le terrain devenu libre par la déclassification des fortifications, avant le prochain conseil des ministres, qui aura lieu jeudi et auquel l'affaire sera soumise.

M. Labuze a ajouté qu'il ne mettra pas d'obstacles à l'exécution immédiate de certains travaux partiels.

KIEL, 1 h. 10. — Une grande activité règne dans les stations de la marine allemande, où l'on est occupé de l'armement des navires destinés à former l'escadre de la côte occidentale d'Afrique.

Cette escadre, qui sera composée des cuirassés *Bismarck*, le *Gueisena*, l'*Olga*, l'*Arcona* se rendra le 10 octobre à Wilhelmshaven et pourra probablement appareiller le 15 du même mois.

LONDRES, 11 h. 20. — Le Paris dément formellement les bruits d'une convention franco-allemande et de négociations avec la Chine. Il dit que la parole est à l'amiral Courbet, et non aux diplomates.

ROME, 11 h. 31. — Le fléau décroît lentement, mais de façon continue, à Naples, à Gênes et à la Spezzia, malgré les ripailles qu'a provoquées avant-hier et hier la fête de la Saint-Michel.

Avant-hier dans la soirée, à Naples, une vingtaine d'individus armés de canons et de

revolvers ont blessé plusieurs individus qui procédaient, en présence du maire et des adjoints, à la désinfection du quartier de la Vicaria. La force publique dut intervenir, mais à son approche les agresseurs prirent la fuite.

PARIS, minuit. — La France croit à la possibilité d'une action militaire au Tonkin, dans une huitaine de jours.

— Certains journaux annoncent la retraite de M. Hérissou comme imminente.

— Le ministère des colonies serait adjoint au ministère du commerce, que prendrait M. Rouvier.

Une nouvelle Affaire de Rays

Les journaux de l'Ain racontent que, dans plusieurs localités du Bugey, on se livre, depuis près d'un mois, à une sorte d'embarquement de tous les jeunes gens solides. On leur offre un traitement de 800 francs par an, avec logement et nourriture, et voyage payé jusqu'à destination. Beaucoup de malheureux engagés ne savent ni où ils vont, ni ce qu'ils feront plus tard.

Ce n'est qu'à force de recherches et de démarches que l'on a pu découvrir le lieu vers lequel seront dirigés les émigrants.

Le point de rassemblement serait, paraît-il, Saint-Nazaire ; de là on les embarquerait pour l'île d'Haïti, où on les occuperait à exploiter les forêts qui sont situées dans la partie de cette île formant la République de Saint-Domingue.

Ce sont là tous les renseignements que l'on a pu obtenir. Il semble, en vérité, que ceux qui organisent cette émigration aient peur du grand jour. Et ce qui donne à cette affaire une analogie encore plus grande avec celle du marquis de Rays, c'est qu'ici encore nous trouvons à la tête de la société d'émigration un personnage titré.

Nous ne voulons point préjuger autrement du sort qui attend les malheureux habitants du Bugey, assez naïfs pour quitter leur pays pour une destination et dans un but en quelque sorte inconnus ; mais il nous semble qu'il serait du devoir du gouvernement de faire une rapide enquête et de prévenir officiellement les intéressés par les maires, des dangers auxquels ils peuvent s'exposer.

BOULANGERIE BOUFFIER

Un jour, le peuple ayant faim s'en alla à Versailles demander du pain au roi Louis XVI ; c'est par la reine que la délégation fut reçue et, secouant avec hauteur les vanités de son corsage, elle répondit avec son dédain d'autrichienne : Le peuple n'a pas de pain, eh bien, qu'il mange des brioches !

M. Bouffier, l'échevin de M. Gailleton fut plus fort que madame Veto, il répondit à la délégation ouvrière qui venait lui apporter les doléances du peuple : « Le peuple a faim, eh bien ! qu'il se serre la ceinture ! »

Cette apostrophe brutale rendue publique, a rendu le bouffi Bouffier un peu réveur, il a pris depuis l'engagement de demander au conseil municipal l'application

FEUILLETON DE L'AVENIR (10)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

PROLOGUE
Lélio l'Aventurier
(Suite).

— Blonde ? demanda Truxillo.
— Comme un épi mur
— Fraîche ?
— Comme une rose.
— Potelée ?
— Comme un chérubin.

L'hôtelier, singulièrement ému, se leva et se mit à marcher de long en large.

Le comte, étonné de l'effet que produisait sa fable, le suivait du regard.

— Cher monsieur Cornélius, bégaya enfin le jeune aubergiste, comment se nomme votre fille ?

— Etienne.

— Ah ! s'écria Truxillo d'une voix étouffée, c'est elle ! je m'en doutais !

— Vous la connaissez donc ?

— Parbleu !

Et, se mouchant avec mélancolie, Truxillo ajouta :

— C'est ma femme !

— Ah bah ! s'exclamèrent à la fois Landry et son maître.

Et ils échangèrent un coup d'œil stupéfait, tandis que l'hôtelier cachait son visage entre ses mains.

— Vous seriez le mari d'Etienne ? s'écria Cornélius.

— Oui, senor.

— Alors, que diable m'a-t-on conté là bas ? On prétendait que ma filleule avait épousé le valet de chambre d'un certain... don Inigo... don Enrico...

— Diégo Diaz de Huerta ? Ce valet de chambre, c'était moi, senor... Il y a six semaines, j'étais encore au service de don Diégo...

— Voilà, certes, une aventure merveilleuse !... Faites vite monter votre femme, cher ami, que je l'embrasse !

Le cabaretier, d'un air sombre, déboucha la troisième bouteille.

— Vous supposez donc, dit-il, qu'Etienne habite avec moi ?

— Sans doute. Où habiterait-elle ?

— Au château.

Le cœur de Cornélius se prit à battre.

— Ah ! fit-il négligemment, il y a un château.

— Il y a le château d'Agréda... qui ap-

partient à don Diégo, mon ancien maître.

— Et, dit le comte d'une voix qui tremblait, ma filleule est camériste chez la femme de ce gentilhomme ?

— Chez sa future femme, senor... Don Diégo n'est pas encore marié.

Le comte respira bruyamment et son visage resplendit.

— Eh bien ! Truxillo, mon cher, reprit-il après un silence, envoyez votre valet au château... il nous ramènera Etienne.

— Non ! répliqua brusquement l'hôtelier.

— Comment ! non ?

— Etienne ne se dérangerait pas.

— Même pour son parrain ?... Que diable, un parrain qui vous apporte de l'argent vaut pourtant la peine...

— Non, vous dis-je, Etienne a juré de ne plus jamais franchir le seuil de cette maison.

— Miséricorde ! vous êtes brouillés ?

— A mort ! sanglota Truxillo, qui laissa tomber son front entre ses deux mains.

— Que m'apprenez-vous là, juste ciel !

— Après six mois de mariage, senor Cornélius !... après six mois de bonheur !

— Oh ! oh ! je m'explique à présent votre tristesse.

— Dites mon désespoir !... car j'adore ma femme, je la chéris, je l'idolâtre !

— Et cependant, mon pauvre ami, vous

lui aurez fourni quelque grave sujet de plainte.

— Une vétillerie, senor Cornélius, une misère !... Je vous en ferais juge si j'osais !

— Osez, mon brave ! je suis homme, vous réconciliez, moi, voyez-vous !

— Vous feriez cela ?... Mais non, s'interrompt Truxillo, non, c'est impossible !

— Pourquoi ?

— Pour me réconcilier, il faudrait d'abord que vous vissiez ma femme.

— Je la verrai, soyez tranquille, et pas plus tard que ce soir même. Indiquez-moi seulement le chemin du château.

L'hôtelier haussa les épaules.

— Le château ! répéta-t-il. Ah ! voyez, croyez qu'on y entre comme cela, voyez, senor !

Cornélius se mordit les lèvres.

— Bon ! ricana-t-il, c'est donc une prison, une casemate, une forteresse ?

— A peu près. Que voulez-vous ! don Diégo a de bonnes raisons pour se méfier des étrangers.

— Je serais curieux de les connaître.

— Et si je vous les disais, vous apprendriez du même coup le sujet de ma brouille avec Etienne. Les deux sujets ne forment qu'un...

— Ah ça ! mais, vous m'intriguez, mon hôte !

(A suivre)

(*A suivre.*)

Par sa politique tortueuse.
Par son gouvernement occulte.
Par son école opportuniste créée dans un but d'intérêt personnel.
Par sa souplesse jésuitique, tendant une main au radicalisme et l'autre à l'Orléanisme, pour gravir le Montparnasse de la Présidence.
Par sa popularité éphémère subitement conquise ou habilement usurpée.
Gambetta visait secrètement au moment opportun, le Consulat la Dictature ou la République aristocratique.

La suite à dimanche
F. B.

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE LOIRE

Réunion publique du 30 septembre 1884
à la Ricamarie

Le bureau est ainsi constitué par acclamation.

Président : Rondet, conseiller d'arrondissement.

Assesseurs : Bouteyre et Blachet ;
Secrétaire, Francillon.

Le président donne la parole au citoyen Girardet, député, pour rendre compte de son mandat.

Après avoir énuméré et expliqué ses votes à la satisfaction générale, le citoyen Girardet donne son opinion sur la situation actuelle.

A l'unanimité est voté l'ordre du jour suivant :

« Les électeurs de la Ricamarie, réunis le 30 septembre 1884, après avoir entendu le citoyen Girardet, député de la deuxième circonscription, déclarent qu'il a fidèlement rempli son mandat et l'engagent à mériter à l'avenir leur confiance comme par le passé. »

Le citoyen Rondet a la parole pour donner quelques explications sur le mandat que les mineurs du bassin de la Loire lui ont donné pour l'émancipation de la corporation. Il profite de la circonstance pour rendre également compte de son mandat comme conseiller d'arrondissement.

La parole est ensuite donnée au citoyen Albert Pétrot, avocat à la cour d'appel de Paris, qui fait un discours sur la question sociale, niée jadis par Gambetta et ses sous-ordres.

Il prouve que la question sociale n'existe malheureusement que trop par la misère qui étreint actuellement la classe ouvrière.

Un vote de remerciement est adopté à l'unanimité en faveur des citoyens Girardet et Albert Pétrot pour leur dévouement à défendre la cause des travailleurs.

La séance est levée, aux cris de : Vive la République démocratique et sociale !

Le secrétaire : FRANCILLON.

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira en session extraordinaire mardi prochain.

Parmi les affaires à l'ordre du jour, figure la présentation du budget additionnel.

Une commission spéciale nommée par le maire se réunira à l'Hôtel-de-Ville, le jeudi 16 octobre, à deux heures précises, pour examiner les demandes présentées et les pièces produites et faire subir les épreuves du concours.

Pour le professeur de chant, le concours aura lieu sur titre.

Pour le professeur de piano (cours supérieur) le concours consistera :

1. Dans l'exécution du premier morceau en finale d'une sonate au choix du candidat dans les œuvres de Beethoven, Mendelssohn et Weber ;

2. Dans la lecture à vue d'un morceau ou fragment choisi par la commission.

Un rapport faisant connaître les résultats du concours sera adressé à l'administration.

Art. 7. — M. le secrétaire général de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Chamond

Vol audacieux. — Les voleurs deviennent de plus en plus audacieux dans notre ville. C'est à croire que tous les gaillards pourchassés à Saint-Etienne et à Lyon s'y sont donné rendez-vous.

Hier soir, vers neuf heures, ils se sont attaqués au magasin de M. Victor Orélli, horloger bijoutier, route Nationale, maison Deplace. Après avoir brisé une glace de la devanture ils ont soustrait un écran auquel étaient accrochées vingt-huit montres en or dont dix ont été retrouvées devant la vitrine et sur la route.

Au moment du vol, M. Orélli était à souper avec sa famille dans son arrière-boutique. Ayant entendu le bruit occasionné par la glace brisée, il se précipita pour se rendre compte de ce qui se produisait. Mais les malfaiteurs avaient poussé l'habileté jusqu'à maintenir le loqueteau de la porte au moyen d'un feron en fer, et ce n'est qu'après de longs efforts que le bijoutier put enfin ouvrir.

Mais les voleurs avaient eu le temps de jouer des jambes.

M. Orélli n'a eu que la ressource de déposer une plainte au commissaire de police. Si nous en croyons nos renseignements, la police est sur la trace des auteurs de ce vol audacieux.

P. S. — A la dernière heure, nous apprenons que la police de sûreté de St-Etienne vient d'arrêter deux voleurs émérites, les nommés Michalon et Chenevat, le premier originaire de Saint-Chamond, le second de Gier.

Il pourrait se faire que les deux gaillards, inculpés de sept ou huit vols commis ces temps derniers à Saint-Chamond et dans la région — notamment celui au préjudice du sieur Paret de La Valla — fussent les auteurs de ce vol important. Ajoutons, toutefois, qu'au moment de leur arrestation, on n'a trouvé sur eux aucun des objets soustraits.

ISÈRE

Grenoble, 30 septembre. — Une session extraordinaire, exclusivement réservée aux engagements conditionnels d'un an, sera ouverte devant les Facultés de notre ville, le 25 octobre prochain.

JURA

Champagnole. — Un accident vient d'arriver sur la route de Champagnole.

Le sieur Joseph Durafour, revenant de cette localité avec sa voiture, lorsqu'en voulant s'asseoir de côté sur le siège, il tomba si malheureusement qu'il eut la tête et la poitrine littéralement broyées par les roues de son véhicule.

Le cadavre de ce malheureux a été transporté à son domicile.

BOURSE DE LYON

Lyon, le 1^{er} août 1884.

Peu d'affaires, mais beaucoup de fermeté. La réponse des princes n'a pas donné de l'élan au marché. Les transactions ont été si restreintes !

Toujours pour les mêmes raisons que les jours derniers, nous croyons que le comble de l'habileté pour le spéculateur est de réaliser dès qu'il trouve un bénéfice raisonnable. Ses petits profits sont pour le moment les seuls qu'on puisse prudemment rêver.

Le 4 1/2 ne confirme pas le cours de Paris d'hier, il s'arrête à 109 05, il est de même du 3 0/0 qui clôture à 78 32. Par contre l'Italien

décroche le cours de 97 et finit à 97 15 octobre l'Egyptienne Unifiée continue à bien se tenir à 301 20. Le Crédit lyonnais est ferme à 550 62. La Banque Ottomane est un peu faible à 580. Chemins Autrichiens, en reprise à 636 25 comme les Lombards à 318 75 Nord-Espagne un peu faible à 530. Meilleur à acheter qu'à vendre.

Bourse de Lyon

Obligations	Actions
Ville de Lyon 1880 87 50	Gaz de Lyon 1080 »
Communes 1879 502 »	Terre-Neuve 188 »
Ville de Paris 1869 405 50	Bond. de l'Inde 188 »
— 1871 385 »	Creusot 1310 »
Ville de Marseille 208 25	Acier, de la Marine »
Bond. 1877 447 »	Leuraubault 472 50
— 1879 447 »	Loire 223 »
— 1883 »	Montrambert 937 50
Fusion ancienne 372 50	Saint-Etienne »
— nouvelle 372 50	Rive-de-Gier 17 »
Dombeles anciennes 370 »	R. M. et Firminy 1400 »
— nouvelles 370 »	Société Lyonnaise »
Lombards anc. 313 50	Créd. Anz. et ind. »
— nouvelles 307 25	Postière lyonn. »
Saragossa 327 50	Société Stéph. »
Nord-Esp. 1 ^{re} hyp. 253 »	Rue de Lyon »
— 2 ^e — 341 »	Comp. des Eaux 1207 50
Portugaise 302 50	Dombeles Sud-Est »
Suez 5 0/0 575 »	Croix-Rouge »
Eaux 3 0/0 »	Bateaux-mimbis »
Omnibus-Tramw. 205 »	Wien-Pottendorf »

Bourse de Paris

3 0/0 français 78 22	Mon. esp. jous. 140 »
3 0/0 amortissable 79 70	Ponçière Lyon. »
3 0/0 nouveau »	Banque ottomane 575 »
1 1/2 0/0 (1883) 109 07	Banque autrichienne 470 »
4 0/0 italienne 96 70	Banque hongroise »
4 0/0 espagn. extr. 61 31	Lyon 1237 »
5 0/0 ture »	Autrichien 635 »
Rypt. 6 0/0 (1877) 300 »	Lombard 317 »
Banque de France 5005 »	Saragossa 447 »
Crédit foncier 1325 »	Nord-Espagne 533 »
Crédit mobilier 275 »	Suez 1030 »
Crédit lyonnais 555 »	Consolid. à Londres 101 5/16

Tribune libre

Union des travailleurs de la T^hure lyonnaise.

Citoyens,

La période électorale pour la nomination d'un conseiller Prud'homme étant sur le point de s'ouvrir, nous avons l'honneur de convoquer toute la corporation à une réunion publique, le dimanche 5 octobre 1884, à neuf heures du matin, salle Fredouillere, rue Duguesclin, 167.

Nous espérons, citoyens que tous les travailleurs soucieux de leur devoir assisteront à cette réunion, où nos conseillers actuels rendront compte de leur mandat.

ORDRE DU JOUR

1. Rendement de compte du mandat de nos conseillers ; 2. Présentation des Candidats à la prud'homie ; 3. Nomination de la Commission électorale ; 4. Questions diverses.

Nota. — Les travailleurs qui n'auraient pas encore retiré leur livret de Sociétaire de la nouvelle organisation, en trouveront à la réunion.

Les adhérents aux sections des Charpentes et des Brotteaux sont priés de ne pas manquer, car ils auront à élire les Membres de leurs bureaux respectifs de chaque section.

La Commission.

Société chorale les Enfants de Perrache

La société informe les intéressés qu'elle ouvre le 8 octobre prochain, un cours de solfège gratuit professé par M. Gondouin, directeur de la Société et professeur au Conservatoire.

Ce cours aura lieu les mercredi, jeudi et samedi de chaque semaine, au siège de la Société, rue de Penthievre, 9, à 8 heures 1/4 du soir.

Inscription deux francs les jours et heures indiqués.

Syndicat professionnel des ouvriers maçons de la ville de Lyon

Le syndicat à l'honneur de porter à la connaissance de tous ses adhérents, qu'un cours de dessin aura lieu les mardi et jeudi, à sept heures et demie du soir, au siège de la société, rue Villeroi, 13. Ce cours sera professé par M. Ailouard, architecte.

Un second cours de grammaire et calcul aura lieu les lundi et mercredi de chaque semaine, dans le même local. Il sera professé par MM. Debernard et Pagnoz.

Les cours sont complètement gratuits.

Nous pensons que tous les ouvriers soucieux de leurs intérêts, comprendront les sacrifices que s'impose la société et saurons profiter de l'occasion exceptionnelle qui leur est offerte d'acquiescer la somme de connaissance professionnelle qui est indispensable à tout ouvrier sérieux.

Syndicat des ouvriers tôleurs et fumistes. — Les syndics de la corporation sont convoqués d'urgence jeudi, à huit heures du soir, au siège social.

Le secrétaire : Jules ROCHERON.

Selliers, bourrelliers et garnisseurs

La chambre syndicale invite les membres des trois corporations, syndiqués ou non, principalement ceux qui sont sans travail, à assister à une réunion privée qui aura lieu aujourd'hui, jeudi, 2 octobre, à huit heures du soir, au siège de la société, rue Port-du-Temple, 25, pour y prendre connaissance et répondre au questionnaire sur la crise ouvrière, adressé à la chambre syndicale par la municipalité lyonnaise.

Les membres qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de convocation, en trouveront au lieu de la réunion.

Chambre syndicale des coupeurs et tailleurs de Lyon.

La chambre syndicale convoque tous les coupeurs-tailleurs indistinctement résidant à Lyon, à une réunion générale qui aura lieu samedi 2 octobre, à huit heures du soir, café du Jura, 25, rue Tupin.

ORDRE DU JOUR :

Lecture et vote des statuts d'une caisse de secours en cas de maladie et de chômage.

Le bureau et le conseil d'administration de la chambre syndicale devant être renouvelés, tous les adhérents devront prendre part au vote.

Libre Pensée.

Le groupe des Admirateurs de Raspail invite tous les sociétaires à une réunion qui aura lieu aujourd'hui, à huit heures du soir, au siège social, rue Rabalais, 34.

Tous les citoyens et les citoyennes, sans distinction de nationalité, qui désireraient en faire partie sont invités à cette réunion.

Pour tous les renseignements, s'adresser chez le citoyen Mayot, avenue de Saxe, 170, ou chez le citoyen Guériment, avenue de Saxe, 158.

LAINES

Mohair—Persan—Saxe—Mérinos

Anglaise irrétrécissable

PÉLERINES ET FICHUS

ROBES & MANTEAUX D'ENFANTS

A. ROYANÉ, r. de la Préfecture, 1

LE GÉRANT, J.-B.-A. PAGÈS

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70.

IMPRIMERIE MODERNE

70, Cours de la Liberté, 70

— LYON —

IMPRESSIONS COMMERCIALES et Administratives

Têtes de Lettres — Circulaires — Prix-Courants — Fiches
Lettres de faire part

Titres de Sociétés — Actions — Obligations — Chèques

Bandes imprimées, etc., etc.

LABEURS

Thèses de Médecine
et de Droit

LIVRETS DE SOCIÉTÉ
TABLEAUX

Registres à Souche
Etc., etc.

JOURNAUX

Affiches, Prospectus
Factures

CARTES D'ADRESSE
& DE VISITE

Catalogues, Mandats
Etc., etc.

Spécialité d'Affiches et Bulletins pour Elections